

## QUESTIONS ORALES DE LA MINORITÉ « MIEUX VIVRE À SABLÉ » - RÉPONSES DU MAIRE

⇒ Monsieur MAREAU : Mes questions orales du groupe Mieux Vivre à Sablé.

**Première question** : Eh bien dorénavant la gestion de notre port fluvial est donc en régie municipale.

Nous pouvons supposer qu'une partie des mètres carrés de notre capitainerie sera occupée pour sa gestion par une ou un agent municipal.

Mais qu'en est-il du local commercial, avec quel type de bail et pour quelle durée a-t-il été accordé ? Et à combien est le loyer ?

**Deuxième question** : Vous nous avez annoncé l'année dernière et écrit sur le site de la ville, "que la salle d'armes Henri Bonnet fait désormais partie des sites inscrits comme centre de préparation des Jeux olympiques et Paralympiques".

Donc, à 6 mois, des Jeux olympiques, quelle délégation allons-nous accueillir ?

**Troisième question** : Lors des vœux de janvier 2023, vous aviez annoncé un projet d'aménagement d'ombrières sur le parking de la gare. Où en est-il ?

**Quatrième question** : Nous constatons que les bornes limitant l'accès à la rue de l'Île sont en panne depuis plus de deux mois, quand seront-elles réparées ?

Je vous remercie.

⇒ Monsieur LEUDIÈRE : Bien concernant la première question, concernant le port je reconferme que suite à la consultation infructueuse, la gestion du port est passée dorénavant en régie municipale depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2024.

Je rappelle encore une fois que cette gestion s'opère dans le cadre de la convention qui lie la ville au Conseil Départemental de la Sarthe qui autorise l'occupation et l'exploitation des équipements portuaires dont elle a la gestion.

Il n'y aura pas de m<sup>2</sup> dédiés pour l'agent municipal chargé de la Régie au sein du local existant. En effet, sa superficie actuelle ne permet pas de l'envisager.

En saison, les passages d'un agent en charge de la gestion de l'occupation du domaine public est prévue du lundi au samedi midi. En dehors de ces temps de présence, un affichage sur site sera installé mentionnant le numéro de téléphone à joindre en cas de besoin sur les horaires de travail de l'agent.

L'agent sera notamment chargé de collecter la redevance des usagers en transit et donner toutes les informations utiles aux plaisanciers. Il n'est pas nécessaire pour cela d'avoir un agent sur site 24/24 pour accoster au port et pour mémoire Anjou navigation ferme ses bureaux à 18h00.

S'agissant de la capitainerie, elle est régie par une convention de sous-location et non pas un bail puisque la Ville n'est pas propriétaire du domaine public fluvial. Une deuxième convention de sous-location intègre l'utilisation des équipements portuaires. Ces conventions sont conclues pour une durée de 3 ans avec la société Anjou Navigation.

Pour les tarifs, ils sont déjà portés à votre connaissance dans les attributions déléguées 169 et 170 mais je vais vous les communiquer :

- Location des équipements portuaires 3 521 € HT plus moitié charges électrique et eau,
- Capitainerie 4 836 € HT, charges électrique et eau directement au locataire.

Pour votre deuxième question, je vous confirme que la salle d'Armes Henri Bonnet est bien labellisée comme site susceptible d'accueillir des équipes sportives dans le cadre de leur préparation aux Jeux Olympiques et/ou Paralympiques de Paris 2024.

Dès le début 2023 et en parfaite concertation avec l'ensemble des partenaires concernés, nous avons établi un dossier de présentation extrêmement détaillé et qualitatif portant sur la Ville en général, ses infrastructures sportives, de loisirs et culturels. Nous y avons également adjoint les possibilités d'accompagnement en matière d'hébergement, de restauration et de suivi médicalisé. On a même fait traduire le dossier en anglais.

Après réflexion avec le club d'Escrime Sabolien et au-delà du catalogue des sites visibles sur le site du Comité Olympique, en juin 2023, nous avons adressé notre dossier de candidature spontanée aux fédérations d'Egypte, de Tunisie, du Maroc, de Géorgie, de Grèce, de Hongrie, de Roumanie, du Japon et de Corée du Sud.

S'agissant de la Fédération Française d'Escrime, nous avons entretenu plusieurs échanges depuis le printemps 2023, avec une proposition de partenariat entre la Ville et la Fédération. En juin 2023, nous les avons même invités à venir faire une visite de repérage avec l'ensemble des dirigeants techniques.

Il convient de préciser que le fait d'avoir un site labellisé ne signifie pas nécessairement que nous aurons la chance d'accueillir une équipe olympique ou paralympique. En tout cas, on a mis toutes les chances de notre côté et comme l'ont fait toutes les villes, je pense, de France qui veulent accueillir une équipe olympique.

Lors des vœux, effectivement, j'ai parlé du projet « Ombrières » sur la gare. Ce sujet est toujours d'actualité. Alors comme vous avez pu le constater, je note par votre rigoureuse lecture préalable de ce dossier de Conseil et notamment la délibération numéro 18, a été intégré au fléchage des zones potentielles pour accueillir des installations photovoltaïques.

Enfin, s'agissant de votre question sur les bornes de la rue l'Île, je tiens à préciser que seule, la borne côté pont de Grande Rue est hors service.

Cette situation fait suite à 2 sinistres consécutifs :

- 1<sup>er</sup> sur la borne rétractable en décembre, qui a nécessité le remplacement du vérin de la borne (travaux qui ont eu lieu début janvier),
- Et 2<sup>ème</sup> sinistre sur la borne de commande, avec l'arrachage des feux tricolores. Ces derniers ont été commandés et la date d'intervention avec nos prestataires est calée pour mercredi 7 qui vient donc après-demain.

Voilà les réponses que je pouvais vous apporter.

Bien écoutez Mesdames et Messieurs, je vous remercie. Le prochain Conseil Municipal aura lieu le 25 mars dans cette même salle à 18 heures.